

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Pont-à-Marcq

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mille dix-huit le treize avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal d'Ostricourt se sont réunis au lieu ordinaire de séances en séance extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombres de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	22
Nombres de pouvoirs :	6

Etaient présents :

M. Bruno RUSINEK - Mme Monique NOWATZKI-RIZZO- M. Jean Michel DELERIVE- Mme Isabelle DRUELLE – M Jean Yves COGET (départ 20h11) - Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M. Rabah DEGHIMA

Mme Karima BENBAHLOULI - M Frédéric BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN - M. Mohamed MOKRANE - M. Jean Jacques VAN WAELSCAPPEL- Mme Hafida BENFRID-CHERFI - M Jean Jacques BANACH - Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Claude VANEHUIIN – Mme Valérie NEIRYNCK- Mme Marylène GALLIEZ – M Cédric MONTCOURTOIS- Mme Aurore MOUY - M. Jean-Marie BONTE - Madame Peggy VANBRUGGHE- Mme Carole RATAJCZAK- M. André MURAWSKI

Etaient excusés :

M Jean Yves COGET ayant donné pouvoir à M Frédéric BEAUVOIS
M. Sylvain BEAUVOIS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DRUELLE
Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA
Mme Clotilde GADOT ayant donné pouvoir à Mme Monique NOWATZKI-RIZZO
M Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Jean Michel DELERIVE

Mme Valérie NEIRYNCK a été désignée en qualité de secrétaire de séance

Date de la convocation : Le 10 Avril 2018.

A L'ORDRE DU JOUR

Question

1- ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour ;

En l'absence de remarque, l'ordre du jour est accepté.

2018/038 – ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2018 portant sur la recomposition du conseil communautaire de la CCPC ;

Vu la délibération municipale 2018/025 du 29 mars 2018 portant sur le choix de la répartition suite à la recomposition du Conseil Communautaire telle qu'elle résulte du droit commun.

Considérant qu'afin de permettre le fonctionnement normal du conseil communautaire dans les meilleurs délais, il conviendrait que l'élection des nouveaux conseillers communautaires ait lieu avant le 14 avril 2018 ;

Considérant que le mode de scrutin de l'élection des conseillers communautaires est un scrutin proportionnel de listes à un tour avec répartition des sièges à la plus forte moyenne ;

Considérant que Madame Clotilde GADOT et Monsieur Jean-Jacques BANACH sont désignés en qualité d'assesseurs et Madame Valérie NEIRYNCK en qualité de secrétaire.

Considérant qu'après appel à candidature, seule la liste « Continuons Ensemble » composée de Mr Bruno RUSINEK -Mme Monique NOWATZKI-RIZZO - M. Jean-Michel DELERIVE a été déposée.

Considérant qu'après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de Conseillers Présents n'ayant pas pris part au vote	1
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue :	15
Ont obtenu :	
Liste Continuons ensemble M. Bruno RUSINEK	25 voix

Après dépouillement, le président proclame les résultats :

La liste de M. Bruno RUSINEK ayant obtenu la majorité absolue.

Sont proclamés élus en qualité Conseillers Communautaires dans l'ordre du tableau :

Bruno RUSINEK
Monique NOWATZKI-RIZZO
Jean-Michel DELERIVE

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Compte rendu des débats :

Monsieur le Maire rappelle les circonstances de cette élection

Madame Isabelle DRUELLE regrette qu'en raison des circonstances la voix des ostricourtois risque d'être moins entendus.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2018 de nouvelles élections devaient avoir lieu avant le 14 avril 2018.

En vertu des dispositions législatives, sont nommés les membres du bureau :

-président : Monsieur Bruno RUSINEK

-secrétaire : Madame Valérie NEIRYNCK

-assesseurs : Madame Clotilde GADOT et Monsieur Jean Jacques BANACH

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32.